

Conférence régionale des transports 1  
Secrétariat Jura bernois  
Case postale 262  
2301 La Chaux-de-Fonds

La Neuveville, le 29 mars 2012

## **Schéma d'offre 2014-2017 pour la région Bienne-Seeland-Jura bernois – Avis du Conseil du Jura bernois**

Monsieur le président,  
Madame, Monsieur,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 28 mars 2012, le projet d'offre régionale en transports publics pour la période 2014-2017, qui a été établi par votre conférence à l'attention du canton de Berne. Le CJB apporte les commentaires suivants :

### **Appréciation générale**

La Conférence régionale des transports (CRT) fait des propositions d'améliorations cohérentes et qui sont à même de renforcer l'utilisation des transports publics. Ces dernières années, la demande s'est développée de façon réjouissante, comme en témoigne le fait qu'il n'y a quasiment plus aucune ligne dont la fréquentation se situe en-dessous des exigences minimales. Le CJB s'engagera dans ses contacts avec le canton de Berne pour que la tendance au développement se maintienne malgré l'environnement financier délicat.

L'ouverture complète de la Transjurane durant la période 2014-2017 apportera de grandes améliorations pour la mobilité individuelle dans la Vallée de Tavannes. Elle constituera néanmoins une concurrence pour les transports publics. Certes, l'introduction de relations directes sans changement de train à Sonceboz va aussi augmenter la qualité de l'offre des transports publics. Il n'en demeure pas moins que la question des relations vers Delémont reste posée.

L'ordonnance cantonale sur l'offre définit le volume d'offre en fonction de la demande. En d'autres termes, l'offre sera augmentée au moment où la demande le justifiera. Si ce mécanisme garantit une certaine équité, il peut aussi être de nature à brider une politique volontariste. Or, on constate très souvent que la demande réagit positivement lorsque l'offre augmente, comme cela a été le cas avec l'introduction de la cadence à 30 mn pour les trains régionaux entre Soleure et Bienne.

## **Perspectives à moyen et long terme**

Les horaires régionaux sont déterminés pour une part importante par l'offre nationale. Dans la période de planification considérée, le principal changement devrait être l'introduction du concept Romandie. Il est prioritaire que la qualité des correspondances dans le nœud de Bienne soit maintenue afin que l'ensemble de la région puisse bénéficier des aspects positifs de ce concept. Le CJB prend également note que l'abaissement des temps de parcours entre Bienne et Zurich est remis à bien plus tard, et que ses conséquences sont encore trop floues pour élaborer des planifications fiables. D'une manière générale, le CJB rappelle la nécessité de maintenir la qualité de l'offre régionale lorsque la structure de l'horaire change, ce qui peut impliquer des investissements dans les infrastructures.

## **Infrastructures**

La mise en place du concept Romandie mettra en évidence les contraintes que présente le tronçon à simple voie Douane – Gléresse sur la ligne du Pied du Jura. En outre, le CJB prend note que le renforcement de l'offre sur la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds nécessitera de nouveaux points de croisement.

S'agissant de la gare de Bienne, Le CJB appelle lui aussi de ses vœux la construction rapide d'un 2<sup>e</sup> sous-voie afin de faciliter la circulation des voyageurs en transit aux heures de pointe

Le CJB soutient la réalisation rapide de mesures d'accélération entre Tavannes et Tramelan, qui doivent permettre de réduire les temps de parcours entre Tavannes et Saignelégier, et de constituer un nœud de correspondances trains – bus aux Reussilles.

La gare de Reuchenette, où les trains régionaux se croisent chaque heure, ne répond plus aux exigences (hauteur et largeur des quais, pas d'accès dénivelé au quai intermédiaire). C'est d'autant plus problématique que le trafic est appelé à augmenter, avec l'extension de l'offre de la ligne de bus desservant la zone industrielle de Boujean.

Les gares de la Vallée de Tavannes ne répondent plus non plus aux exigences et une adaptation est indispensable. Le CJB constate par ailleurs avec satisfaction que des réflexions sont en cours sur de nouveaux arrêts pour répondre aux nouvelles demandes que suscite l'urbanisation.

Nous jugeons souhaitable également que la CRT et le canton insistent auprès des CFF pour examiner la possibilité de prévoir des arrêts sur demande dans certaines gares, étant donné que le nouveau matériel roulant le permet. Cela pourrait permettre d'améliorer la stabilité de l'horaire.

## **Matériel roulant**

Une partie du matériel roulant a été remplacé des dernières années, malheureusement par un matériel dont la fiabilité laisse fortement à désirer. L'introduction fin 2013 de rames dotées du système coupe-accroche représentera une grande amélioration en supprimant l'obligation systématique d'un changement de train à Sonceboz pour les voyageurs entre Bienne et la Vallée de Tavannes. Nous invitons la CRT à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

## **Lignes**

Sans entrer dans le détail, le CJB approuve les extensions et modifications de l'offre, ainsi que les priorités qui sont mises par la CRT. Nous relevons en particulier :

- l'introduction du système coupe-accroche susmentionné (déjà décidé)
- la cadence semi-horaire intégrale entre Tavannes et Tramelan
- les modifications apportées à la desserte locale de bus à Moutier pour compenser la suppression de la ligne 4 insuffisamment fréquentée

- les 4 paires de courses supplémentaires de bus entre la gare et l'hôpital de Saint-Imier
- l'extension de l'offre de bus entre les Franches-Montagnes et Tramelan, respectivement Saint-Imier
- la systématisation et l'extension de l'offre entre Saint-Imier et Tramelan pour tenir compte de l'agrandissement du site commercial du ceff.

Le CJB est favorable au principe qui consiste à donner la priorité, en cas de fréquentation au-dessous des exigences, au maintien des lignes de bus qui desservent les petits villages plutôt qu'au maintien des lignes locales dans les villes.

En ce qui concerne le funiculaire Saint-Imier/Mont-Soleil, le CJB relève qu'un important projet touristique concernant tout le vallon et la crête (sentier-découverte en lien avec les énergies) devrait impliquer une augmentation de la demande. Par conséquent, le maintien de l'offre actuelle se justifie.

Le CJB soutient également la proposition des communes concernées en vue de l'extension de l'offre dans le Petit-Val (nouvelle liaison entre Moutier et Bellelay via Souboz/Les Ecorcheresses et amélioration de l'offre le week-end)

### **Prix des titres de transport**

Le CJB a pris note de l'intégration de la région dans la zone tarifaire Libero. Il recevra prochainement l'office cantonal des transports publics afin d'avoir des explications sur les conséquences. Même si certaines prestations pourront être améliorées, il faudra limiter au maximum la hausse des titres de transport, sachant que les coûts pour les usagers vont déjà augmenter en raison des décisions prises au niveau fédéral.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

### **Conseil du Jura bernois**

Le président :

Le secrétaire général :

Manfred BÜHLER

Fabian GREUB

Copies : SG TTE, OTP, CAF